

PREFET DU BAS-RHIN

février 2016



Vous souhaitez vous engager dans la lutte contre l'insécurité routière ? Devenez intervenant départemental de sécurité routière. Un engagement bénévole à la portée de tous, au service de tous !

En 2015, 35 personnes ont trouvé la mort sur les routes du Bas-Rhin, près de la moitié étant des jeunes, principalement âgés de 18 à 24 ans.

De ce fait, des actions en vue de développer l'éducation à la sécurité routière sont menées de la maternelle à l'école primaire, du collège au lycée, sans oublier les préparations aux permis de conduire.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont organisées par exemple lors de la foire européenne, dans des centres commerciaux ou près des centres socio-culturels.

Tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, et notamment vous, **étudiants et jeunes adultes**, sont les bienvenus en tant qu'Intervenant Départemental de Sécurité Routière.

Qu'est ce qu'un Intervenant Départemental de Sécurité Routière ?

L'intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) est une personne volontaire, bénévole, qui souhaite s'impliquer dans des actions concrètes de prévention/sensibilisation portées par des acteurs locaux comme des associations (La Prévention Routière, Automobile Club, Cadr 67, FFMC 67), des collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Communauté de communes de la Région de Haguenau) ou encore des services de l'Etat (Police, Gendarmerie, Education Nationale)

Une personne est nommée IDSR par le préfet de département et elle exerce son activité sous son autorité. Pour chaque action à laquelle elle participe, elle reçoit un ordre de mission et est remboursée des frais suivants : frais kilométriques, frais de repas sur la base d'un forfait.

Ses missions et activités :

- réaliser les actions d'information, de prévention et de sensibilisation auprès du public, sur sollicitation de la préfecture. Celles-ci se déroulent généralement sous formes d'ateliers thématiques correspondant aux principaux facteurs accidentogènes (alcool, stupéfiants, vitesse, utilisation du téléphone au volant)
- participer à la diffusion des messages de prévention et sensibilisation à la sécurité routière lorsque l'occasion se présente.

Intervenant Départemental de Sécurité Routière : un engagement

L'IDSR remplit un acte d'engagement portant sur son comportement personnel vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité, son adhésion aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière et sa participation aux actions de prévention proposées par la préfecture. Son engagement porte sur un an.

Chaque nouvel IDSR bénéficie d'une formation initiale puis de formations spécifiques tout au long de son engagement, et pourra bénéficier du « parrainage » d'IDSR pour l'accompagner dans ses premières interventions.

L'unité Sécurité et Circulation Routières met à votre disposition, en cas de besoin, les moyens matériels utiles dans le cadre de vos interventions (lunettes de simulation d'alcoolémie, supports de communication, éthylotests, vidéos).

Vous êtes intéressé(e)?

Vous l'avez compris, nous, Service Sécurité, Transports et Ingénierie de Crise, avons besoin de vous.

Alors n'hésitez pas, contactez l'unité Sécurité et Circulation Routières à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, avant le 25 mars 2016 et demandez M. KLIS Antoine au 03 88 88 90 58 ou M.SIMSA Robert au 03 88 88 90 60

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse mail suivante : ddt-stic-scr@bas-rhin.gouv.fr